

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 14 octobre 2020

L'an Deux Mil vingt,

Et le vingt octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT - Sabine LEVASSEUR – Fanny VACHON – Julien DELUDET – Sandrine BOUNAB – Loïc MORDAN – Pamela ETIENNE – Thierry FANAUD – Martine GACON

Absents excusés ayant donné pouvoir : André AUROUX à Catherine BILLAUD – Yannick COITE à Francis NOUHANT

Secrétaire de séance : Martine GACON

Avant de commencer la réunion, une minute de silence a été effectuée en hommage à Samuel PATY, assassiné le 16 octobre 2020.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Avenant à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD 745,
- Subvention ICA Info TV,
- Vente parcelle AD 390 rue des Petites Croix

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du 09 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – VALIDATION DU PROJET (PRO) DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 745

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le projet initial établi par le bureau d'études Cédric ROBIN n'a pas été validé par les architectes-paysagers conseils de l'Etat. De ce fait, le dossier a reçu un avis défavorable au titre de la subvention de l'Etat DETR. Les architectes considèrent qu'il n'y a aucune vision globale du projet, que seule la voirie a été traitée. Ils précisent que l'aménagement n'intègre pas de voie cyclable alors que cette dernière est obligatoire.

La phase PRO du marché de maîtrise d'œuvre a donc été refaite en intégrant la bande cyclable, la suppression de places de stationnement et les remarques des architectes paysagers conseils de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** la phase PRO réalisée par le bureau d'études Cédric ROBIN pour l'aménagement de la RD745,

3 – AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 745

Comme précisé au point 2- (ci-dessus), le bureau d'études Cédric ROBIN a dû présenter un nouveau projet concernant l'aménagement de la RD745.

De ce fait, le Bureau d'études propose de rajouter une mission de reprise des études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** l'avenant proposé par le bureau d'études Cédric ROBIN pour l'aménagement de la RD745 : reprise des études AVP-PRO pour 5 950€ HT.

4 – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 745

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement voté le 10.07.2020 (D 2020-072) concernant l'aménagement de la RD745.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la modification du plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants HT	Taux
Travaux (dont Variante 1 et 2 : 7 981€)	370 976,50 €	LEADER	65 000,00 €	15,37%
		DETR (Contrat de Ruralité Etat)	70 606,00 €	16,70%
Maîtrise d'œuvre	29 900,00 €	Conseil Départemental de l'Allier	90 000,00 €	21,28%
		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	100 000,00 €	23,65%
Frais annexes	22 000,00 €	Amendes de Police	10 000,00 €	2,36%
		Autofinancement	87 270,50 €	20,64%
TOTAL	422 876,50 €	TOTAL	422 876,50 €	100%

- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ De l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) d'un montant de 70 606€,

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de l'Aménagement d'espaces extérieurs publics d'un montant de 90 000,00€,

↳ **Leader** d'un montant de 65 000,00€ au titre du programme Leader 2014-2020 du GAL PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

↳ Du **Conseil Régional** d'un montant de 100 000,00€ au titre du Bonus relance,

↳ Du **Conseil Départemental** d'un montant de 10 000,00€ au titre des amendes de police en matière de sécurité routière.

- S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget 2020.

5 – CHOIX DU COORDONNATEUR SPS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 745

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de l'aménagement de la RD745, il est nécessaire de choisir un coordonnateur SPS. Une consultation avait déjà été réalisée et une délibération avait été prise le 10.07.2020 (D2020-070) pour faire le choix d'une entreprise. Cependant, le projet ayant pris du retard dû à l'avis défavorable des services de la DDT, la proposition n'était plus valide.

De ce fait, 3 entreprises ont été consultées à nouveau : CRÉA SYNERGIE, SOCOTEC et APAVE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** la proposition de CRÉA SYNERGIE pour un montant de 918,50€HT, soit 1 202,20€TTC.

6 – CONVENTION AVEC LE SDE03 : DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, RUE DES PETITES CROIX

En vue de la dissimulation des réseaux de distribution d'énergie électrique et télécom, rue des Petites Croix à Quinssaines, le SDE03 a confié l'exécution des travaux à l'entreprise Cégelec.

Ainsi, ces travaux nécessitent un passage de câbles d'alimentation Basse Tension souterrain sur une longueur d'environ 145m et la pose d'un coffret sur les parcelles n° 136, 186, 381 et 385, sections BC, appartenant à la commune de Quinssaines. Une convention avec le SDE03 est donc nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE03.

7 – TRAVAUX SDE03 : ECLAIRAGE PUBLIC VERS ABRI BUS SUR LE PARKING DU VIEUX CHATEAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux suivants :

Eclairage public vers abri Bus parking du vieux château

Les dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élèvent à **930€**.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE03) peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de **697€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER** les travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,

- DE DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier,
- PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **697€** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputé sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

8 – INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER POUR 2020

Le Conseil Municipal décide de reconduire au bénéfice de Madame Sophie LAMOTTE, comptable au Trésor Public affecté à la Trésorerie de Montluçon Municipale, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et allouée au receveur pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière financière, comptable, budgétaire et économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** que l'indemnité, calculée selon les dispositions de l'article 4 de l'arrêté sera attribuée au taux maximum de 100%.

9 – AIDE A L'ACQUISITION D'UN VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Montluçon Communauté, par délibération dans sa séance du 29 septembre 2020, a décidé de faire bénéficier d'une subvention forfaitaire de 200€ par foyer fiscal désireux d'acquérir un vélo à assistance électrique (VAE).

Il propose que la commune de Quinssaines verse une subvention de 200€ aux quinquissainois qui ont ou qui vont bénéficier de l'aide de Montluçon Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** de faire bénéficier d'une subvention forfaitaire de 200€ pour les habitants de Quinssaines qui ont ou qui vont bénéficier de l'aide de Montluçon Communauté,
- PRÉCISE** que cette aide est valable également si Montluçon Communauté décide de renouveler une même opération avant le 31 décembre 2020.

10 – SOUTIEN AUX COMMUNES DES ALPES-MARITIMES SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPÊTE

ALEX

Face à l'ampleur de la catastrophe qui a touché de nombreux secteurs des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête Alex, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par les intempéries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❑ **DÉCIDE** de verser un don de 300€ pour les communes des Alpes-Maritimes touchées par la tempête Alex,
- ❑ **PRÉCISE** que ce don sera versé sur un compte ouvert par l'association départementale des Maires des Alpes-Maritimes, qui se chargera de collecter les dons et de les répartir entre les communes touchées par les intempéries.

11 – ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA, SINISTRE GRELE DU 26.06.2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'encaisser le chèque de la compagnie d'assurance GROUPAMA de 6 248,35€ suite à la grêle du 26 juin 2020 qui a endommagé les coupoles de skydome et des volets roulants à l'école des Jaumarins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❑ **D'ENCAISSER** le chèque de **6 248,35€** suite au sinistre du 26 juin 2020.

12 – DISTRIBUTION DES POMMES DE TERRE

Les Pommes de terre plantés et récoltés par la Mairie seront distribuées en même temps que le colis de fin d'année des aînés.

13 – SUBVENTION ICA INFO TV

L'association ICA INFO TV créée en 2018 a pour objet la création d'une webtv, chaîne de communication du patrimoine de la région. Pour lui permettre de perdurer dans la continuité de ses réalisations, l'association sollicite une subvention de 500€. En contrepartie, l'association fera le relais des informations associatives qui lui seront communiquées relatives à la commune de Quinssaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❑ **DÉCIDE DE VERSER** une subvention de 500€ pour l'association ICA INFO TV.

14 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Le CCAS met en place une fiche « Info Secours », comportant des données indispensables aux secours des Quinssainois. Elle est destinée à être placée dans un lieu sûr, à l'abri des regards, et accessible aux ambulanciers, sapeurs-pompiers et aides à domicile.

↳ La commune va candidater au programme « Petites villes de demain » mise en œuvre par l'Etat. 1 000 communes de moins de 20 000 habitants seront retenues et pourront bénéficier d'un soutien en ingénierie pour leur donner les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en particulier par le renforcement des équipes et l'apport d'expertises. Ces communes pourront également bénéficier de financements pour des mesures thématiques ciblées en fonction du projet et des actions à mettre en place.

↳ L'enfouissement des réseaux électriques est en cours aux Jardis et dans la rue des Hironnelles.

↳ Un hommage à Samuel Paty, assassiné le 16 octobre 2020, sera rendu le 21 octobre 2020 à 11h à l'école des Jaumarins, au niveau de l'arbre de la laïcité.

La séance est levée à 19h45.